

L'accès aux données probantes s'organise en France

Lila Dubreuil,

chargée de mission,

Nelly Guisse,

directrice déléguée et responsable de projets,
Agence nouvelle des solidarités actives
(Ansa).

d'évaluation, composé de personnalités qualifiées externes à l'agence, étudie l'éligibilité des interventions soumises au registre et statue sur le niveau de classification, grâce à un processus scientifique (voir article p. 15).

Très récemment, la Cour des comptes a créé une plateforme des évaluations de politiques publiques², recensant 944 évaluations à ce jour, aussi bien produites par des acteurs institutionnels que par des acteurs académiques. Elle retient deux approches méthodologiques : les évaluations qui décrivent les impacts des politiques publiques (approche descriptive) et les évaluations qui tendent à établir des liens de causalité (approche descriptive et causale). Le portail est un catalogue de l'ensemble des évaluations de politiques publiques françaises (depuis 2008), accessible en filtrant par auteurs, par thématiques, par méthodologies d'évaluation et par années. Pour chacune, on dispose d'un résumé, d'une synthèse des résultats, de recommandations et du rapport complet. À la différence des « projetothèques », vitrines de projets (comme celles développées par l'Agence nationale de la cohésion des territoires – ANCT ou par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, qui recensent des initiatives y compris sans que des évaluations y soient adossées), la Cour des comptes présente quant à elle des évaluations d'expérimentations, mais aussi de politiques publiques plus structurantes.

Un recours à l'intelligence artificielle en projet

Dans le domaine de l'éducation, le laboratoire Innovations, données et expérimentations en éducation (Idee) dresse un panorama des évaluations randomisées en France, avec des expérimentations à haut niveau de

preuve³. Les expérimentations sont réparties par académies, par niveaux d'enseignement et par thématiques. La plateforme renvoie directement vers les publications scientifiques. De son côté, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) anime un Centre de ressources et de preuves dédié à la prévention de la perte d'autonomie (voir article p. 19).

La Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) travaille actuellement à la mise en place d'un outil numérique permettant aux décideurs publics d'avoir un accès facilité aux interventions probantes. À la différence d'autres plateformes existantes, ce « centre d'appui et de preuves » permettrait de poser sa question en langage naturel, grâce à l'intelligence artificielle (IA), par exemple : « Je cherche une intervention en lycée pour lutter contre l'absentéisme des élèves ». Outre des contenus académiques, les interventions identifiées seraient issues de travaux menés par les administrations. Via un portail interactif et ergonomique, les résultats indiqueraient avec quel impact et quel niveau de preuve ces interventions ont été documentées (niveau basique : simple description de l'intervention ; niveau intermédiaire : appréciation des effets ; niveau optimal : évaluation rigoureuse d'impact). L'utilisation de l'IA permettrait de générer une fiche synthétique résumant l'intervention mise en place. Ce projet est encore en phase expérimentale et l'étape à venir concerne le test du modèle développé avec les données d'un partenaire institutionnel et différentes solutions d'IA. ■

Afin d'aller vers une evidence-based policy (politique publique fondée sur la preuve), le Royaume-Uni développe depuis les années 2000 les *What Works Centres* (centres « ce qui fonctionne »). Ces centres maintiennent une base de données des évaluations, qui détaille le degré d'impact des interventions et leur niveau de preuve ; le travail associé de centralisation, de compilation, et éventuellement de vulgarisation permet ainsi aux décideurs publics d'avoir un accès simplifié aux conclusions des expérimentations et des évaluations (voir article p. 24). Plusieurs initiatives françaises s'inscrivent dans cette même perspective d'institutionnalisation de l'évaluation par la capitalisation des connaissances.

À Santé publique France, le registre des interventions probantes en prévention et en promotion de la santé identifie et recense des interventions efficaces et fondées sur les preuves ou prometteuses¹. Celles-ci sont décrites finement et leur impact est synthétisé. Elles sont classées par niveau de preuve, population-cible, secteur d'activité, et par thématique. Un comité

1. <https://reperprev.santepubliquefrance.fr>

2. <https://www.ccomptes.fr/fr/plateformes-citoyennes/plateforme-evaluations-politique-publique>

3. <https://www.idee-education.fr/panorama-des-evaluations-randomisees-en-education-en-france/>